

Plan d'action 2005-2007 de la politique familiale



Préambule

La *Politique familiale* de la Ville de Québec tend à faire de Québec un milieu de vie qui soutient activement les familles, facilite leur organisation quotidienne, favorise leur développement et l'épanouissement de leurs membres. Elle met l'accent sur deux types d'interventions : des interventions sur le milieu de vie qui profiteront à toute la population et plus particulièrement aux familles ainsi que des interventions qui visent exclusivement ces dernières.

La *Politique familiale* est transversale : elle repose en partie sur l'action conjointe de services municipaux ou d'arrondissement ainsi que sur la collaboration de partenaires extérieurs. Elle offre ainsi un vrai défi, une nouvelle façon de faire, en misant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux.

Le plan d'action 2005-2007 est le premier de 4 plans d'action qui assureront la mise en œuvre de la politique au cours des 10 prochaines années. Il établit les actions prioritaires et en dresse l'échéancier. Ce plan engage les services municipaux concernés et propose un cadre aux arrondissements, qui adapteront leurs actions aux réalités familiales propres à leur territoire.

Le plan d'action se déploie autour des enjeux et des orientations de la *Politique familiale*.

Les deux dernières sections traitent de la mise en œuvre de la politique.



Table des matières

LES ENJEUX

- | | |
|--|----|
| 1. Un environnement économique favorable aux familles | 6 |
| 2. Des familles bien logées | 7 |
| 3. Une organisation familiale quotidienne facilitée | 8 |
| 4. Des familles en forme et en santé | 9 |
| 5. Des familles qui se savent en sécurité | 10 |
| 6. Des familles informées | 11 |
| 7. Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde | 12 |

LES MODES DE MISE EN ŒUVRE

- | | |
|---|----|
| 1. Intégrer la « culture famille » au sein de l'administration municipale | 14 |
| 2. Créer et soutenir une mobilisation du milieu en faveur des familles | 15 |



Les enjeux

1.

Un environnement économique favorable aux familles

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Mobiliser les acteurs gouvernementaux et économiques pour faire du secteur de l'emploi un facteur d'attraction et de rétention des familles.

Contribuer à réduire certains coûts associés aux responsabilités familiales.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Favoriser l'intégration professionnelle des travailleuses et travailleurs en général, des personnes immigrantes et des jeunes en particulier, en réalisant des actions prévues dans la planification stratégique de la Ville.
- Faire en sorte que les lieux d'emplois et les équipements collectifs soient mieux desservis par le transport en commun et améliorer le système de titres de transport, au moyen d'actions préconisées dans les planifications stratégiques de la Ville et du Réseau de transport de la Capitale.
- Réduire les coûts d'accès aux activités de sport et de loisir, en mettant en œuvre le plan d'action de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.
- Faciliter l'accès aux arts et à la culture aux personnes à faible revenu, en réalisant le plan d'action de la *Politique culturelle*.
- Entreprendre des démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir une augmentation du financement du transport en commun.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | |
|--|------|
| 1.1 Développer un modèle de tarification familiale unique applicable sur tout le territoire de la ville. | 2006 |
| 1.2 Implanter une carteaccès comprenant un volet familial. | 2006 |
| 1.3 Tenir compte des besoins des familles dans la structure tarifaire du transport en commun. | 2006 |
| 1.4 Mettre en place, à l'intention du personnel municipal, un programme de conciliation travail-famille. | 2007 |
| 1.5 Analyser les moyens pouvant encourager les entreprises de Québec à se doter de programmes de conciliation travail-famille. | 2007 |

2.

Des familles bien logées

ORIENTATION GÉNÉRALE

Contribuer, d'une part, à améliorer les conditions d'habitation des familles sur l'ensemble du territoire – en misant sur une offre diversifiée de logements de qualité et à prix abordable – et, d'autre part, à développer une plus grande ouverture du marché du logement locatif à l'égard des familles.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Améliorer l'offre en matière d'habitation sur le territoire de la ville, au moyen d'actions découlant de la planification stratégique de la Ville et de son *Plan directeur d'aménagement et de développement*.
- Offrir du logement abordable aux familles.
- Entreprendre des démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir une augmentation de leur participation en matière d'habitation.
- Tenir compte des objectifs de la *Politique familiale* dans la mise en œuvre de la *Politique d'habitation*.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | |
|---|------|
| 2.1 Mettre en place des conditions soutenant les innovations résidentielles qui répondent aux besoins émergents des familles. | 2006 |
| 2.2 Réaliser, à l'intention des familles, un répertoire descriptif destiné à guider le choix d'un logement, d'un quartier ou d'un arrondissement. | 2007 |

3.

Une organisation familiale quotidienne facilitée

ORIENTATION GÉNÉRALE

Penser la planification et l'aménagement du territoire ainsi que la programmation des différents temps régissant l'organisation quotidienne des familles (temps de travail, temps scolaires, temps de loisirs et temps de services, par exemple) en fonction de la diversité des réalités familiales.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Chercher à adapter, d'une part, l'offre d'activités de sport et de loisir aux besoins des familles et, d'autre part, les horaires de ces activités à la diversité des réalités familiales, en réalisant le plan d'action de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.
- Favoriser l'accès à des services à proximité du lieu de résidence et le développement du transport collectif, au moyen d'actions découlant du *Plan directeur d'aménagement et de développement*.
- Mieux synchroniser les offres d'activités de sport et de loisir des milieux scolaire et municipal, en mettant en œuvre le plan d'action de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.
- Adapter les services de transport collectif aux besoins émergents des familles en matière de déplacements, au moyen d'actions découlant de la planification stratégique du Réseau de transport de la Capitale.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | |
|---|-----------|
| 3.1 Concevoir des outils visant à adapter aux besoins des familles l'offre de services municipaux en matière de sport, de loisir et de culture. | 2005-2006 |
| 3.2 Entreprendre des démarches auprès du gouvernement provincial afin qu'il contribue au financement des activités estivales destinées aux enfants d'âge scolaire et qu'il augmente le financement relatif à l'intégration des enfants vivant une situation de handicap. | 2006 |
| 3.3 Assurer une veille en ce qui concerne les initiatives du gouvernement du Québec en matière de synchronisation des horaires sur le territoire de la ville de Québec, en collaboration avec les principaux acteurs concernés _ les entreprises, les centres commerciaux, l'université, la société de transport en commun et les gestionnaires des équipements de loisir notamment _, et coordonner la participation de la Ville à un éventuel projet pilote en cette matière. | 2006 |
| 3.4 Améliorer l'offre de services aux familles pendant les congés scolaires (été, temps des fêtes, semaine de relâche et journées pédagogiques). | 2006 |
| 3.5 Augmenter la capacité d'intégration des enfants vivant une situation de handicap aux activités municipales de loisir. | 2006 |

4.

Des familles en forme et en santé

ORIENTATION GÉNÉRALE

Offrir, en agissant sur l'environnement, des conditions qui renforcent le mieux-être physique et mental des familles, notamment en soutenant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et du sol, au moyen d'actions découlant de la planification stratégique et du *Plan directeur d'aménagement et de développement* de la Ville.
- Favoriser le transport actif – la marche et le vélo notamment – et la mise en réseau des espaces verts et des plans d'eau, au moyen d'actions découlant du *Plan directeur d'aménagement et de développement*.
- Encourager l'augmentation de l'activité physique, chez tous les membres de la famille et auprès de toutes les familles, en mettant en œuvre le plan d'action de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.
- Faire en sorte que les infrastructures permettant l'activité physique soit mieux desservies par le transport en commun, en réalisant les orientations de la planification stratégique du Réseau de transport de la Capitale.
- Collaborer aux actions de la Direction de santé publique qui favorisent l'activité physique par le transport actif.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | |
|---|------|
| 4.1 Augmenter l'offre d'aliments sains à l'occasion des activités familiales municipales. | 2005 |
| 4.2 Réviser les ententes avec les concessionnaires responsables des services alimentaires dans les équipements municipaux (arénas, piscines, bureaux d'arrondissement, centres de loisir, par exemple) afin d'augmenter l'offre d'aliments sains. | 2006 |
| 4.3 Augmenter le nombre de jardins communautaires et collectifs. | 2006 |
| 4.4 Faire en sorte que, dans tous les quartiers, la population puisse se rendre, à pied, à un parc, en particulier dans les secteurs densément peuplés. | 2006 |

5.

Des familles qui se savent en sécurité

ORIENTATION GÉNÉRALE

Offrir aux familles un environnement sécuritaire et renforcer chez elles le sentiment de sécurité, notamment pour soutenir l'autonomie de leurs membres.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Mettre en œuvre la *Politique de sécurité urbaine* en faisant une priorité des interventions qui ont une incidence sur les familles.
- S'associer aux activités de partenariat avec le milieu qui ont pour objectif d'augmenter le sentiment de sécurité des familles, au moyen de la mise en œuvre du *Plan d'organisation du Service de police*.

ACTION À ENTREPRENDRE

- | | |
|--|------|
| 5.1 Développer et expérimenter un guide d'intervention visant à augmenter la sécurité sur les parcours écoliers. | 2006 |
|--|------|

6.

Des familles informées

ORIENTATION GÉNÉRALE

Assurer aux familles l'accès à l'information sur les ressources qui s'offrent à elles et sur les mécanismes de participation à la vie locale et municipale.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Mieux faire connaître et mettre en valeur les ressources communautaires, sportives et culturelles offertes par la Ville et les organismes du milieu, au moyen d'actions découlant de la planification stratégique de la Ville.
- Réaliser les actions du plan d'action de la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* qui visent l'accès à l'information en ce domaine.
- Réaliser les actions du plan d'action de la *Politique culturelle* qui visent l'accès à l'information en ce domaine.
- Maintenir la section « Information aux familles » dans le *Guide de la famille*.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- 6.1 Adopter et mettre en application une légende commune désignant les différentes activités à caractère familial ainsi que les activités s'adressant aux personnes vivant une situation de handicap. 2005
- 6.2 Consolider les moyens utilisés pour informer les familles des services mis à leur disposition sur le territoire – les pochettes d'accueil et la présentation de renseignements sur le site Internet de la Ville, par exemple. 2006
- 6.3 Expérimenter, dans les arrondissements, des projets pilotes visant à améliorer les outils de communication destinés à rejoindre les familles en situation d'exclusion – les familles dont les parents sont analphabètes ou les familles immigrantes qui ne maîtrisent pas suffisamment le français, par exemple. 2006

Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde

ORIENTATION GÉNÉRALE

Dans une perspective d'accès à la culture et aux cultures, augmenter les occasions de rencontres et de projets communs entre les générations et entre les familles des diverses communautés culturelles et linguistiques.

ACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES PLANIFICATIONS ET POLITIQUES

- Favoriser un plus grand accès à l'information et une plus grande intégration des communautés culturelles, au moyen d'actions découlant de la planification stratégique de la Ville.
- Poursuivre le programme de soutien aux projets de rapprochement interculturel proposés par les partenaires du milieu, notamment par les associations ethnoculturelles.
- Réaliser les actions qui touchent les échanges interculturels et qui découlent de la *Politique culturelle*.
- Réaliser les actions découlant de la *Politique culturelle* en tenant compte des objectifs de la *Politique familiale*.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | |
|---|------|
| 7.1 Encourager l'offre d'activités et de cours intergénérationnels dans la programmation culturelle, sportive et de loisir. | 2006 |
| 7.2 Chercher à atteindre les adolescentes et adolescents au moyen d'événements municipaux et mettre en valeur leurs réalisations et leurs contributions. | 2006 |
| 7.3 Entreprendre une démarche pour doter chaque quartier d'un lieu de rencontre et d'information communautaires, en utilisant les ressources existantes telles que les bibliothèques, écoles, centres communautaires et édifices publics. | 2006 |

Les modes de mise en œuvre

1.

Intégrer la « culture famille » au sein de l'administration municipale

La mise en œuvre de la politique repose sur l'intégration de la « culture famille » au sein de l'administration municipale.

Cette culture implique une préoccupation commune à l'égard des familles, c'est-à-dire une connaissance fine des familles du territoire et des réalités qui leur sont propres. Elle exige une approche transversale : elle engage l'ensemble des services municipaux et d'arrondissement, qui doivent travailler en étroite collaboration. Elle sous-entend que toute décision municipale est planifiée et appliquée en tenant compte de ses conséquences pour les familles. La « culture famille » repose sur la prise en considération de la diversité des familles et vise l'accessibilité financière, géographique et temporelle des services. Elle suppose qu'on reconnaît la compétence des familles à agir sur leur milieu et qu'on les considère comme des partenaires.

ORIENTATION GÉNÉRALE

**Mettre en place les outils nécessaires
à l'intégration de la « culture famille »
au sein de l'administration municipale.**

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | | |
|-----|---|------|
| 1.1 | Développer des grilles et des critères d'évaluation des programmes et des projets municipaux à la lumière de leurs conséquences pour les familles. | 2005 |
| 1.2 | Concevoir, à l'intention du personnel municipal, un programme de formation et de promotion relatif à la « culture famille » et le mettre en œuvre. | 2005 |
| 1.3 | Accompagner les arrondissements dans l'élaboration de leur plan d'action. | 2005 |
| 1.4 | Établir et tenir à jour le portrait statistique des familles à l'échelle de la ville, des arrondissements et des quartiers. | 2005 |
| 1.5 | Développer la fonction de vigie, qui vise à observer les grandes tendances sociales et à mesurer leurs effets sur les familles et la demande de services. | 2006 |
| 1.6 | Mettre en place et entretenir des partenariats avec les centres de recherche. | 2006 |

2.

Créer et soutenir une mobilisation du milieu en faveur des familles

La mise en œuvre de la *Politique familiale* municipale doit, pour atteindre sa pleine réussite, associer les familles ainsi que l'ensemble des organisations et organismes communautaires, publics et privés dont les actions ont une incidence sur elles.

ORIENTATION GÉNÉRALE

Susciter et soutenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique familiale* municipale, la mobilisation du milieu – notamment celle des familles, des organismes communautaires ainsi que des organisations publiques et privées.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

- | | | |
|-----|---|------------|
| 2.1 | Proposer des mécanismes permettant une rétroaction continue entre la Ville et les familles. | 2006 |
| 2.2 | Organiser un premier forum triennal offrant à la Ville et aux partenaires du milieu une occasion de rencontre, de transfert des connaissances, de planification conjointe et de mise en valeur des projets et des expérimentations. | 2007 |
| 2.3 | Soutenir les comités et les projets qui sont nés de la concertation du milieu dans le cadre de la mise en œuvre de la <i>Politique familiale</i> . | en continu |
| 2.4 | Adopter une politique de reconnaissance, de soutien et de développement des organismes à but non lucratif. | 2006 |



Réalisation : Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire

Édition : Service des communications

*Avec le soutien financier du ministère de la Famille, des Aînés et de la
Condition féminine du Québec*

Septembre 2005

